

## COMMUNIQUE

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS  
DE L'HOMME ET DES LIBERTES PUBLIQUES

## COMMUNIQUE

Une structure dénommée " **Coordination des greffiers de Côte d'Ivoire**" projette d'observer un arrêt de travail de **trois jours** allant du **mardi 27 janvier 2015 à 7 heures 30 minutes au jeudi 29 janvier 2015 inclus** dans tous les services du ministère de la Justice.

Ce projet de grève aux dires de cette " **coordination**" vise à demander l'application d'une ordonnance présidentielle de 2008 portant statut des greffiers.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques porte à la connaissance de l'ensemble des personnels des greffes et parquets et leurs syndicats légalement constitués qu'il n'a jamais rompu le dialogue avec eux et que les problèmes liés à leur statut sont en passe d'être réglés avec l'adoption d'une loi portant statut des greffiers consensuellement rédigée.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques tient à informer la communauté nationale et tous les acteurs de la justice que les syndicats de greffiers légalement constitués et reconnus se sont par écrit désolidarisés du mot d'ordre de grève de cette coordination qu'ils ne reconnaissent pas représentative de leurs intérêts.

Par conséquent, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés publiques informe les auteurs et acteurs de ce mouvement de grève déclenché en violation des textes en vigueur qu'ils s'exposent à la rigueur de la loi.

Fait à Abidjan, le 26 Janvier 2015

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,  
des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques

Généralissime MAMA COULIBALY

